

Transfert des biens du Collège Voltaire en pleine propriété au Département du Doubs, rue de Savoie, chemin du Cerisier

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans sa séance du 26 février 2009, le Conseil Municipal a adopté le transfert à titre gratuit des biens du Collège Voltaire en pleine propriété au Département du Doubs.

Aujourd'hui, il y a lieu de compléter cette délibération en y ajoutant la parcelle cadastrée section LR n° 346p qui doit aussi être transférée au Département du Doubs.

En définitive, les parcelles concernées par ce transfert sont cadastrées section LR n° 345 - 346p - 348 - 353 - 354 - 356 - 357 - 358. D'une contenance totale de 2 ha 3 a 52 ca, elles sont situées rue de Savoie et chemin du Cerisier.

Les conditions initiales du transfert sont inchangées.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- compléter comme indiqué ci-avant la délibération du 26 février 2009,
- se prononcer favorablement sur le transfert des biens du Collège Voltaire à titre gratuit,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.